

Question plénière du 7.02.2019 relative à la proposition PS de réforme de la loi de 96 et Etat de la concertation sociale

Par Benoit Piedboeuf

Monsieur le Premier Ministre,

Les partenaires sociaux ont jusqu'à la fin du mois pour parvenir à un accord interprofessionnel pour la période 2019-2020. La base de la discussion, telle que définie par le Conseil central de l'Economie, est une marge salariale fixée à 0,8%. Et pour fixer cette norme, le CCE s'est basé sur la loi de 96 telle que réformée il y a à peine 2 ans.

Mais les socialistes et leur bras armé syndical estiment que cette marge est insuffisante et réclame, si je me réfère à la presse, une marge de 3% .

Avant de poser mes questions, je souhaite toute de même rappeler quelques éléments :

- 1) C'est Monsieur Di Rupo , alors Ministre de l'Economie, qui à l'origine de la loi de 96 qui avait pour but de sauvegarder la compétitivité des entreprises
- 2) Que c'est également Monsieur Di Rupo en tant que Premier Ministre cette-fois , avec l'appui d'une Ministre socialiste des affaires sociales et d'une Ministre socialiste de l'emploi, qui a gelé à 0% par AR d'autorité la marge salariale de 2013-2014 et a amputé de 400 mios l'enveloppe Bien-être 2013-2014 en la réduisant à 60%
- 3) Je rappelle également que la loi de 2017 qui réforme la loi de 96 a été adoptée ici-même de manière démocratique et que par ailleurs elle a servi de base pour l'AIP 2017-2018 . Et à l'époque les partenaires sociaux n'ont organisé ni manifestation ni grève pour demander à revoir cette loi
- 4) D'aucuns critiquent les mesures du Gouvernement Michel mais je rappelle tout de même que l'ensemble des réformes implémentées ont notamment permis de résorber le handicap salarial constitué depuis 96, que le handicap historique selon le CCE est toujours de 12%, que 220.000 emplois nets ont été créés depuis le début de la législature, que les bas salaires¹ ont augmenté de 146€ nets/mois soit 1752€ nets/an depuis 2014 et ce hors indexation automatique salariale

Enfin, de m'étonner que les mêmes qui se disent les défenseurs de la concertation sociale, souhaitent aujourd'hui, par leur proposition, la court-circuiter ! Ce n'est pas votre méthodologie. Vous avez d'ailleurs rencontré cette semaine les représentants du banc patronal et du banc syndical. Je souhaiterais dès lors Monsieur le Premier Ministre :

- Connaitre l'Etat d'avancement des discussions entre les partenaires sociaux ?
- ce qu'il ressort de votre rencontre avec ces représentants?

¹ Salaires de 1500€ bruts

- Etes vous confiant quant à une issue favorable au blocage actuel ?

Je vous remercie pour vos réponses

Réplique

Monsieur le Premier Ministre, je vous remercie de vos réponses.

L'emploi, et vous venez de nous le confirmer à nouveau, reste sans conteste la priorité sous cette législature.

Soutenir l'emploi passe forcément par le soutien de notre compétitivité. Et prétendre le contraire serait purement démagogique.

Et vous êtes parvenus à la fois à soutenir la compétitivité de nos entreprises tout en rendant du pouvoir d'achat aux travailleurs. Au total, votre gouvernement a procédé à 9,4 milliards d'euros de réduction de charges sur le travail.

Je suis d'avis comme vous que l'accord interprofessionnel pour les 2 prochaines années doit pouvoir satisfaire chacune des parties. Nous devons leur permettre de trouver le meilleur compromis sans pour autant devoir s'immiscer dans leurs négociations. Et pour moi, une quelconque grève ne solutionnera rien. Moi aussi, je reste confiant quant à une issue positive dans ce dossier